



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Emploi des conjoints de militaires

Question écrite n° 11896

Texte de la question

Mme Florence Goulet attire l'attention de Mme la ministre des armées et des anciens combattants sur les difficultés d'accès à un emploi stable et correspondant à leur niveau de formation des conjoints de militaire du fait des nombreuses mutations. En effet, les conjoints de militaires, notamment les conjointes, sont particulièrement exposés aux contraintes propres à la vie militaire : déploiements opérationnels fréquents, gardes et permanences sur les lieux de garnison, horaires atypiques et surtout un nombre élevé de mutations géographiques. Chaque année, le ministère des armées et la gendarmerie nationale prononcent près de 40 000 mutations entraînant un changement de résidence. Cette mobilité a des conséquences majeures sur la carrière professionnelle des conjointes : leur taux d'emploi reste inférieur à celui de l'ensemble de la société, 37 % d'entre elles étant encore sans emploi un an après une mutation. La plupart enchaînent des emplois précaires, souvent en dessous de leur niveau de qualification réelle. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : près de 70 % des conjointes sont diplômées d'un bac + 2 ou plus, dont 22 % d'un bac + 5, mais 63 % occupent un poste inférieur à leur diplôme. Plusieurs dispositifs existent (l'accompagnement par Défense mobilité, l'incitation à recruter les conjoints dans la réserve opérationnelle, des conventions avec le ministère de l'éducation nationale pour faciliter les mobilités parallèles, etc.), mais ces mesures demeurent largement insuffisantes et les indicateurs à la disposition du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire ne permettent pas de constater une amélioration significative de la situation. Les associations de conjointes de militaires suggèrent pourtant certaines pistes, comme la possibilité pour les conseillers de Défense mobilité de réaliser une « cartographie » des acteurs économiques et institutionnels locaux afin que les conjoints puissent mieux anticiper et préparer la future mobilité de leur famille, notamment en ayant une meilleure connaissance globale du terreau économique local. L'idée étant pour les conjoints de mieux appréhender les compétences attendues localement afin de déterminer leurs compétences transférables, les possibilités de formations complémentaires pour aller vers des métiers en tension (industrie, intelligence artificielle, etc.), voire une reconversion professionnelle afin d'améliorer leur employabilité. Elles soulignent également l'importance de l'implication et de la mobilisation des chefs de corps et des délégués militaires départementaux dans ces actions, du fait de leur intégration locale. Aujourd'hui, la décision de rester dans les armées ou d'entamer un retour à la vie civile n'est plus seulement individuelle, mais devient une décision de couple, tenant compte non seulement des perspectives professionnelles du militaire, mais également de celle de sa conjointe. C'est pourquoi elle lui demande quelles actions elle entend mener pour mieux soutenir les conjoints de militaires et préserver leur autonomie professionnelle et économique, mais aussi du même coup, favoriser la condition militaire et la fidélisation.

Texte de la réponse

Inhérente à l'état militaire, la mobilité géographique est un élément structurant de la politique des ressources humaines des armées, afin de maintenir leur efficacité opérationnelle. Le ministère des armées et des anciens combattants est cependant conscient des contraintes que cette mobilité fait peser sur les conjoints des militaires. Une attention particulière est donc portée à leur accès et à leur maintien dans l'emploi. Ainsi, les deux plans Famille et le plan Fidélisation 360°, qui visent à mieux compenser les sujétions militaires (rémunération, logement, action sociale, garde des enfants, déménagement), traitent le sujet de l'employabilité des conjoints. L'axe « accompagnement des conjoints » de la démarche Fidélisation 360° comporte une offre de services

extensive, pilotée par Défense mobilité, service à compétence nationale chargé de la politique ministérielle des mobilités de carrière et des transitions professionnelles. Cette offre prévoit d'élargir l'accompagnement professionnel à tous les conjoints (plus de 2 600 conjoints sont accompagnés par Défense mobilité). Elle va au-delà du plan Familles, qui ne concernait que les conjoints demandeurs d'emploi inscrits à France Travail. Défense mobilité propose aux conjoints une offre de services adaptée, personnalisée et digitalisée, ainsi qu'un appui structuré vers l'emploi, en complémentarité avec France Travail. L'action de Défense mobilité repose sur :

- un réseau territorial de proximité couvrant la métropole, les territoires ultramarins et l'étranger ;
- des partenariats avec de nombreux acteurs de l'emploi (employeurs publics, entreprises, fédérations professionnelles, France Travail, APEC et France compétences) ;
- une offre de services variée permettant aux conjoints de militaires d'accéder à l'information et à une orientation professionnelle (entretiens diagnostics, bilans de compétences et définition de projets professionnels), à un accompagnement à la mise en œuvre de ces projets, avec des formations, des dispositifs de préparation et des aides à la création ou à la reprise d'entreprise et à une préparation à l'emploi, incluant des techniques de recherche d'emploi, une mise en relation avec des employeurs potentiels et un accompagnement à l'intégration dans le nouvel emploi.

L'accompagnement des conjoints de militaires repose sur :

- un déploiement de sessions d'information et d'orientation (SIO) dédiées aux conjoints de militaires, auxquelles plus de 2 000 conjoints ont pu participer en 2024 ;
- un accompagnement individualisé et personnalisé par Défense mobilité, qui peut fournir aux conjoints de militaires une analyse du marché de l'emploi dans un bassin géographique ;
- un renforcement de l'accompagnement des conjoints mutés en outre-mer ou à l'étranger, avant, pendant et après la mutation ;
- un plan de communication ciblé, en lien avec les associations de conjoints et les autorités militaires locales, visant à améliorer la visibilité de l'offre de services et à valoriser les compétences des conjoints auprès des employeurs publics ou privés.

Conscient des enjeux liés à la condition militaire et à l'emploi des conjoints, le ministère continuera à mobiliser les dispositifs et les acteurs concernés, notamment Défense mobilité, pour poursuivre et amplifier les actions engagées.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Goulet](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11896

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées et anciens combattants](#)

Ministère attributaire : [Armées et anciens combattants](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2025](#), page 10426

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2026](#), page 1879